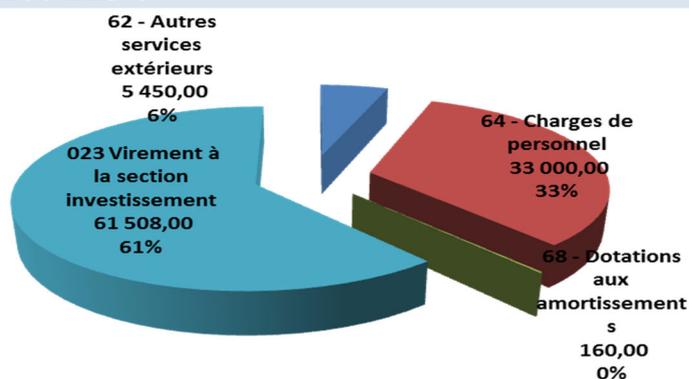


7. LE BUDGET ANNEXE SCoT 2019 du PAYS DE LA CHATRE EN BERRY

A - Section de fonctionnement – Dépenses – 100 118 €

Dépenses	
62 - Autres services extérieurs	5 450,00
64 - Charges de personnel	33 000,00
68 - Dotations aux amortissements	160,00
023 Virement à la section investissement	61 508,00
Total dépenses de l'exercice	100 118,00

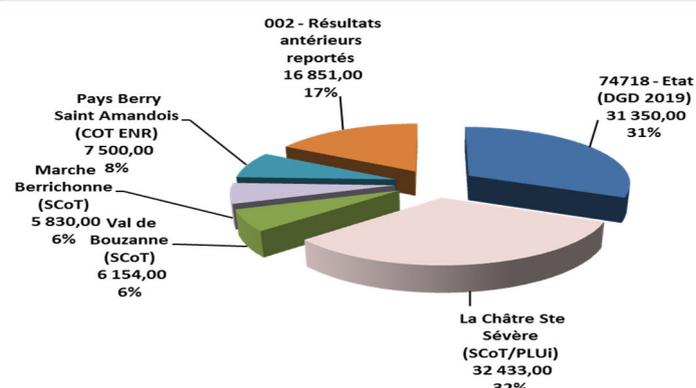


Les dépenses de fonctionnement prévues en 2019 pour le SCoT seront les suivantes :

- Chapitre 62
 - ⇒ Dépenses liées aux frais de missions, aux cotisations et au remboursement des frais de fonctionnement forfaitaires de 15% du SCoT qui viendront en recette du budget principal (chapitre 70)
- Chapitre 64
 - ⇒ Dépenses liées au personnel du SCoT du Pays : effectif d'un agent contractuel, Chargé de mission SCoT/PLUi/COT ENR (100%) :
 - 50% sur le SCoT du Pays (3 CDC)
 - 25% sur le PLUi de la CDC La Châtre/Ste Sévère
 - 25% sur le COT ENR
- Chapitre 023
 - ⇒ Dépenses qui viennent en recette d'investissement au compte 021 du Budget SCoT

B - Section de fonctionnement – Recettes – 100 118 €

Recettes	
74718 - Etat (DGD 2019)	31 350,00
La Châtre Ste Sévère (SCoT/PLUi)	32 433,00
Val de Bouzanne (SCoT)	6 154,00
Marche Berrichonne (SCoT)	5 830,00
Pays Berry Saint Amandois (COT ENR)	7 500,00
002 - Résultats antérieurs reportés	16 851,00
Total recettes de l'exercice	100 118,00

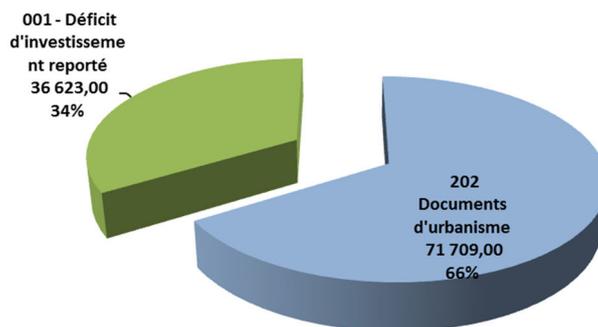


Les recettes de fonctionnement prévues en 2019 pour le SCoT proviendront exclusivement :

- Des collectivités membres du Syndicat (3 Communautés de Communes)
 - ⇒ Participation statutaire des Communautés de Communes en 2019 :
 - cotisation CDC Marche Berrichonne et Val de Bouzanne : 1 € par habitant pour le SCoT
 - cotisation CDC La Châtre/Ste Sévère: 1,90 € par habitant pour le SCoT et le PLUi
- De l'Etat
 - ⇒ Dotation Générale de Décentralisation 2019 : subvention sollicitée en 2019 (9^{ème} AAP SCoT)

C - Section d'investissement – Dépenses – 108 332 €

Dépenses	
202 Documents d'urbanisme	71 709,00
001 - Déficit d'investissement reporté	36 623,00
Total dépenses de l'exercice	108 332,00

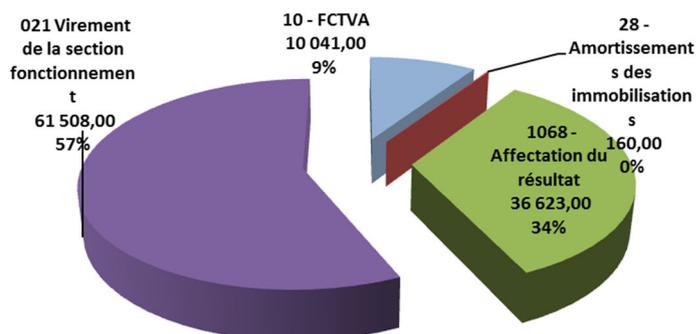


En 2019, les dépenses d'investissement du SCoT seront les suivantes :

- Dépenses liées à la mission d'élaboration du SCoT (phase DOO, consultation des PPA et enquête publique) réalisée par un groupement dont **VILLE OUVERTE** est le mandataire (chapitre 20)
- Déficit d'investissement 2018 du budget annexe SCoT (chapitre 001)

D - Section d'investissement – Recettes – 108 332 €

Recettes	
10 - FCTVA	10 041 €
28 - Amortissements des immobilisations	160 €
1068 - Affectation du résultat	36 623 €
021 Virement de la section fonctionnement	61 508 €
Total recettes de l'exercice	108 332 €



En 2019, les recettes d'investissement du SCoT proviendront :

- Chapitre 021
 - ⇒ Recette d'investissement provenant d'une dépense de fonctionnement au compte 023 du Budget annexe SCoT pour équilibrer la section d'investissement
- Chapitre 10
 - ⇒ Recette au compte 1068 pour couvrir le déficit d'investissement du budget annexe SCoT